



Édito...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : édit	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- BP 2021, taxe foncière.....	p. 4
- BP 2021.....	p. 5
- Ruelle de la Baudotte, arrêt de bus.....	p. 6
- Extension de l'éclairage public.....	p. 7
- Éoliennes	p. 7
- Parking de l'église, plantations.....	p. 8
- La fibre optique.....	p. 8
- VNF, les dangers de la baignade.....	p. 9
- Vivre ensemble, déchets verts.....	p. 10
- Syndicat de l'eau.....	p. 10
- Journée de la défense.....	p. 11
- Panneau pocket.....	p. 11
- Une initiative et un artiste.....	p. 13
- Inter-communalité	
- Guichet unique.....	p. 13
- Portage des repas.....	p.14
- Mirabellum.....	p.15
- Piscine.....	p. 16
- École des 3 arts.....	p. 17-18
Vie associative	
- FCV, calendrier des manifestations...	p. 19
- Concours de pétanque.....	p. 20
- État civil.....	p. 21
- Les commerces.....	p. 22

En aurons-nous terminé un jour ?

Un an et demi maintenant que l'on vit avec lui... Vous l'aurez reconnu, Covid 19...

Nous avons appris à ne plus nous déplacer sans masque, nous avons appris à ne plus nous serrer la main... Les habitudes ont durablement changé. L'élan vaccinal du printemps et de ces derniers mois semble prendre une dimension qui nous permet d'imaginer un avenir plus proche de la normale.

Télétravail, réunions à distance font partie à présent du quotidien dans le monde professionnel. La gestion de la commune n'a pas été épargnée par ces désagréments et les services de nos nombreux partenaires ont eux aussi tourné au ralenti ces derniers mois.

Depuis le début de la pandémie, les collectivités locales ont démontré (également) qu'elles représentaient l'échelon de proximité le plus significatif pour à faire face aux enjeux en s'adaptant à la situation, parfois par obligation lorsque l'Etat leur soumet des protocoles difficiles à mettre en œuvre, souvent de manière volontariste, pour protéger et soutenir leurs habitants.

(Heureusement) on ne peut pas tout résoudre à distance et derrière un écran et les relations entre les Hommes restent essentielles. Le lien social si important s'est un peu distendu durant ces dix-huit derniers mois, les manifestations n'ont pas encore repris et nous serons privés de vide grenier et de marche gourmande cette année encore, au grand regret de tous...

Les associations sont attentives aux directives gouvernementales pour être prêtes à reprendre leurs activités quand le moment reviendra. Lors des dernières rencontres avec les Présidentes et Présidents, un sentiment d'impatience mais de réalisme régnait pour ne pas rater « la rentrée ».

Après ces longues semaines de léthargie, il faudra trouver l'énergie positive, celle qui porte à organiser, celle qui pousse à entreprendre, celle qui tire vers le haut et qui permet de belles réalisations, celle qui va faire rattraper le temps perdu...

Nous avons envie de nous retrouver, de partager des moments festifs et culturels, des instants de convivialité qui nous ont tant manqués. Notre village attend de reprendre « la vie d'avant ».

Vous trouverez dans cette nouvelle édition de Saint Seine Infos, des informations sur le budget 2021, sur les travaux, vous aurez des nouvelles des dossiers et des projets en cours.

Je vous souhaite à toutes et tous, de passer un très agréable été, de vous retrouver en famille, entre amis, de profiter au maximum des beaux jours dans le respect du bon voisinage pour qu'il fasse toujours bon habiter à Saint Seine sur Vingeanne, surtout après ces mois difficiles.

Le Maire
Christian CHARLOT

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, les mardi et jeudi de 17h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : SMOM : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Julien NICOLLE : 06 42 57 42 48

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, maison du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13

Les services de santé à proximité :

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86-Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel de fonctionnement voit **ses charges équivalentes à 2020** (une différence de 380 euros) : des travaux d'entretien importants qui impacteraient ce budget ne sont pas à réaliser cette année encore. Le petit entretien régulier permet d'éviter des à-coups souvent dangereux pour le budget de fonctionnement des collectivités.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues en baisse de 9%. Baisse du fait essentiellement d'une dotation du département sur les *droits de mutation* (liés ventes de bien immobilier en Côte d'Or) aléatoire et non connue encore à ce jour. La vente des bois prochaine pourrait nous apporter une bonne surprise.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement d'environ 36 000 euros pour 2021. La part communale de l'ensemble des travaux prévus sera entièrement financée par cette capacité d'autofinancement.

Les taux d'imposition ne varient pas (sauf la taxe sur le foncier bâti – voir l'explication), ni au niveau communal ni au niveau intercommunal. La hausse de 0.2% des valeurs locatives imposée par l'état pourra malgré tout être sensible pour les contributeurs.

Les avis d'attribution de subventions d'investissements sont arrivés, ils concernent la **rénovation de la rue du cimetière** (pour la partie transversale qui va de l'ancienne route de Gray à la rue de la Baudotte que nous souhaitons voir matérialisée comme sur le cadastre) et la **création d'un parking place de l'église**.

La seconde tranche de la **réfection du mur de la ruelle de la Baudotte**, subventionnée, est elle aussi, au programme de l'année.

Au hangar, **l'ouverture d'une porte pour accéder directement au local des pompiers** est réalisée.

Le Syndicat d'Électrification de Côte d'Or (Siceco) nous accompagnera cette année encore sur la phase travaux quant à la **pose de nouveaux points d'éclairages publics dans le village** afin de combler les zones sombres.

Du côté de la forêt, des travaux sont nécessaires pour respecter le plan d'aménagement en cours et faire perdurer les recettes issues des ventes de bois d'œuvre.

Le remplacement d'un poteau incendie entre cette année dans les dépenses prioritaires tout comme le renouvellement d'un équipement informatique.

Enfin, **l'étude d'architecte concernant la création de 2 cellules commerciales** dans la maison que la commune a achetée en 2019 complète le tableau des investissements 2021.

102 600 euros seront donc engagés en investissements cette année pour que la commune garde l'attrait que nous lui connaissons et que nous puissions être fiers d'être une belle porte d'entrée en Côte d'Or !

UN TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER BÂTI AUGMENTÉ DE 163 % ? ! ? !

Promesse phare du programme fiscal d'Emmanuel MACRON faite lors de la campagne présidentielle de 2017, la suppression de la taxe d'habitation attachée à la résidence principale est devenue pleinement effective pour 80 % des Français en 2020. Les 20 % restants en seront également exonérés partiellement cette année et l'année prochaine, avant de bénéficier à leur tour d'une exonération totale à compter de 2023.

La suppression de la TH sur les résidences principales correspond à une **perte de recettes fiscales de 21,6 milliards d'euros pour le bloc communal en France**.

La loi de finances pour 2021 prévoit de compenser les communes de cette perte de recettes fiscales en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Conseil Départemental. Il se verra lui

aussi privé d'une partie de cette recette.

Afin que ce mécanisme de transfert de fonds se mette en place, les élus de la commune ont dû **voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune (12,9 %) en y ajoutant le taux du Conseil Départemental (21%) soit un taux de 33,90 %**. Il ne s'agit donc pas là d'une réelle augmentation, mais d'un transfert de récipiendaire.

Le conseil municipal regrette la suppression de la taxe d'habitation car le lien fiscal entre les communes et les habitants non propriétaires disparaît. Il nous apparaît comme une démarche citoyenne de participer au financement des actions entreprises par une commune pour ses habitants, même de manière symbolique.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

CHARGES EN €	
ACHATS	28 500
Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...	
SERVICES EXTÉRIEURS	35 850
Locations, petits travaux de voirie, entretien forêt, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement.	
IMPÔTS ET TAXES	2 520
CHARGES DE PERSONNELS	90 400
FNGIR (participation à l'ex taxe professionnelle)	29 048
AUTRES CHARGES	31 105
Service incendie, Siceco, transports scolaires, intérêt emprunt...	
Part communale des travaux et investissements	36 232
TOTAL	253 655

PRODUITS EN €	
PRODUITS DES SERVICES ET VENTE	18 370
Coupes de bois, affouages, locations, droits de chasse,	
IMPÔTS ET TAXES	163 900
Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental)	
DOTATIONS DE L'ÉTAT	56 385
REVENUS DES IMMEUBLES	15 000
TOTAL	253 655

TRAVAUX**MUR RUE DE LA BAUDOTTE**

La **fin de la remise en état du mur** de soutien de la **rue de la Baudotte** va être effectuée en cette **année 2021**. Après une première tranche réalisée en 2020 par l'**association d'insertion Défi 21**, c'est cette même association qui aura en charge ces travaux.

TRANSFERT ARRÊT DE BUS « SAINT SEINE TILLEUL »

La **mise en place des panneaux de signalisation verticale** a clos les travaux de déplacement de l'arrêt de bus scolaire situé rue Haute du Chanoy.

Depuis la **rentrée des vacances de Pâques**, le bus fait halte **6 fois par jour** ruelle de la Friche sur l'emplacement **spécialement** réservé à cet effet, où les élèves peuvent **attendre et monter à bord** de façon **plus sécuritaire** qu'ils ne le faisaient auparavant.

Le règlement du Conseil Régional précise que les **parents restent toutefois responsables de leurs**

enfants jusqu'à la montée dans le bus scolaire.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise **BON-GARZONE**. Ils ont été quelque peu perturbés par la crise sanitaire et ont duré un peu plus longtemps que prévu (5 semaines).

Une demande a été faite auprès des services de la Région afin qu'ils procèdent au démontage de l'ancien arrêt.



Terrain de boules



Arrêt de bus



Ruelle de la Baudotte



TRAVAUX

EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite aux constructions récentes rue de l'Abreuvoir, l'éclairage public a dû être prolongé sur la voie communale.

Le Siceco possédant la compétence "éclairage public" sur notre commune, une étude d'extension lui a été demandée.

Après validation, les travaux ont été réalisés (et subventionnés) par le Siceco, avec la mise en place de deux lampadaires à leds supplémentaires sur la voie ainsi que la mise en place d'un **éclairage sur les terrains de boules**.

Le fonctionnement de l'éclairage des terrains de boules est lié aux horaires de l'éclairage public.

Lors de manifestations (concours boules, brûlé de sapins ou autre....), et durant ces horaires, sa mise en service se fera manuellement par clé.

Le reste du temps il sera donc neutralisé.

Une demande d'implantation **d'un nouveau point lumineux** rue Haute du Chanoy a été demandé afin de supprimer une zone d'ombre trop importante.

ÉOLIENNES : LE FEUILLETON CONTINUE

Nous en étions restés à cette situation plutôt ubuesque où le permis de construire avait été validé mais pas le permis d'exploiter. La société RES maître d'œuvre du projet a donc contesté l'invalidation du permis d'exploiter et les opposants au projet la validation du permis de construire.

Récemment, la cour d'appel du tribunal administratif de Lyon a confirmé la validité du permis de construire. Les opposants ne sont pas allés en cassation au conseil d'état ; le permis de construire est donc purgé de tous recours. C'est une grande avancée pour ce projet.

La cour d'appel du tribunal administratif de Lyon a également confirmé la validité du permis d'exploiter. Bien évidemment, la partie adverse a la possibilité d'aller en cassation.

Le juge administratif a néanmoins demandé à RES que le dossier de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) soit régularisé sous 10 mois. Le problème porte sur la double signature nécessaire à ce dossier. Les opposants au projet ont fait valoir que le dossier devait être signé par le préfet de la région Bourgogne Franche Comté et par le préfet de la Côte d'Or. Or, ces deux personnes n'en font qu'une ce qui, pour eux, constitue un vice de procédure.

Il se peut que cette régularisation entraîne une nouvelle enquête publique avec un commissaire enquêteur qui rendra un avis au regard des dépôts de l'avis des habitants.

Ces nouvelles échéances ne seront pas réglées avant le printemps 2022. Entre temps, RES aura repris contact avec les propriétaires et locataires fonciers pour remettre le fichier à jour.

Initié en 2010, le projet « Val de Vingeanne est » aurait dû être mis en service en 2017. Aujourd'hui, il est impossible de dire quand ces éoliennes seront opérationnelles. Bien évidemment, nous restons mobilisés avec la société RES pour faire aboutir ce projet qui serait une source non négligeable de revenus pour notre commune et pour la Communauté de Communes, tout en préservant l'environnement visuel des habitants du village.

Nous tenons à faire remarquer que les échanges ont toujours été courtois et respectueux entre les différentes parties prenantes dans ce dossier. C'est à ce prix que chacun peut faire entendre ses arguments.

VIE COMMUNALE

TRAVAUX

PARKING ÉGLISE

Les travaux de rénovation de notre église ont laissé d'importantes cicatrices sur le parking. Il est nécessaire de **rénover cette place et de retrouver l'emplacement originel de la Rue du Cimetière**.

Les travaux sont prévus pour 2021.

Ils incluront:

- côté parking, la mise en place d'un nouveau re-

vêtement enrobé sur les parties détériorées jusqu'au parvis de l'église et la mise en place d'un marquage au sol pour **matérialiser des places de parking et des rues**.

- côté sacristie, la mise en place d'un revêtement calcaire avec ciment pour **poursuivre l'effet donné par le monument**.

La société BONGARZONE est titulaire du marché.

PLANTATIONS DE PEUPLIERS

Les parcelles de peupliers ZN 24 située route de Fontaine tout près du pont de la Vingeanne et ZK 62 "les Lances" (prairie de Saint-Seine direction Château de Rosière) ont été exploitées il y a quelques années.

Elles seront replantées en peupliers courant 2021, 31 plans pour la parcelle route de Fontaine et 110 plans pour la parcelle des "Lances".

La société Geay est chargée de ces travaux : broyage des parcelles et mise en place des plans de peupliers.

L'objectif est, en ces zones humides, de **végétaliser à nouveau** les sols pour éviter que la friche ne s'installe tout en minimisant les opérations d'entretien.

FIBRE OPTIQUE

L'achèvement du développement de la fibre optique sur le département est prévu pour la fin de l'année 2022, à St-Seine pour le printemps.

Pour ce qui nous concerne, le département a confié ces travaux à la société Altitude Infra.

Il est prévu que la fibre emprunte principalement le même cheminement que les liaisons filaires actuelles (en sous terrain et en aérien sur les poteaux existants) avec la mise en place de dispositifs de connexions sur les supports existants (poteaux, immeubles....) afin de permettre le futur raccordement aux différents logements.

Quand le développement sera achevé et après le feu vert donné par la société Altitude Infra, chacun pourra alors choisir l'opérateur qu'il souhaite pour effectuer son raccordement. C'est l'opérateur choisi qui aura en charge la mise en place de la liaison entre le logement et le réseau fibre nouvellement créé.

Attention donc aux démarchages prématurés qui ne manqueront certainement pas d'avoir lieu avant cette

date.

Lors d'une réunion provoquée le 4 mai par le département à la mairie de Fontaine Française où participaient le département, la société Altitude Infra et l'ensemble des maires concernés, cette société a fait part des difficultés rencontrées, notamment de l'impossibilité d'utiliser certains poteaux existants qui seraient, selon l'exploitant (Enédis), déjà surchargés ou qui le deviendraient.

La solution proposée pour mener à bien l'opération est la mise en place de poteaux bois supplémentaires, là où cela s'avérera nécessaire.

La tendance actuelle est l'enfouissement des câbles afin d'alléger notre champ visuel. **Que doit-on penser de la solution qui nous est proposée ?**

Le conseil municipal a émis un avis réservé. Le dialogue avec la société va reprendre afin d'arriver à une entente qui permettra de satisfaire tout le monde.

VNF et la commune mettent en garde contre les dangers de la baignade
dans les canaux et rivières
« Coule pas ton été »

L'assouplissement des contraintes liées au contexte sanitaire et le retour des beaux jours incitent à sortir plus massivement et à profiter notamment des espaces de respiration de proximité, que proposent les canaux et rivières.

S'ils constituent un grand terrain de détente et de loisirs où fourmillent une multitude d'activités, (vélo, balade en bateau, canoë-kayak ou encore paddle...), les canaux et rivières ne sont pas faits pour la baignade, hors espaces aménagés. La baignade y est dangereuse et, sauf exception, interdite.

Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France. En effet, selon l'enquête Noyades réalisée par Santé Publique France en 2019 (étude réalisée tous les 3 ans) : les noyades accidentelles sont responsables chaque année de 1 000 décès (dont la moitié pendant la période estivale), ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu chaque année dans des cours d'eau et celles-ci représentent 40% des noyades mortelles.

Voies Navigables de France tient à rappeler une nouvelle fois qu'il est interdit de se baigner dans les canaux.

La dangerosité de certains comportements est trop souvent méconnue et conduit à des drames.

Une campagne de sensibilisation à ces risques, auprès des jeunes, est initiée, avec comme mot d'ordre « #Coulepastonété ». Cette campagne est menée avec le soutien du Ministère des Sports et l'ensemble des partenaires de VNF.

Les sauts depuis les ponts représentent le risque maximum d'une chute mortelle. Souvent plébiscité par les jeunes en été, sauter depuis un pont (même de faible hauteur) est une activité très risquée. Dans l'eau trouble des canaux et rivières, à l'endroit où sont construits les ponts, se cachent des ouvrages qui, en cas de saut, peuvent se révéler mortels : blocs de béton, pieux métalliques, amoncellement de

roches. De plus, les canaux et rivières sont peu profonds ce qui accentue le risque d'accidents.

La baignade est donc interdite à proximité des écluses et des barrages en raison de son extrême danger

VNF rappelle également qu'il est strictement interdit de se baigner en amont, en aval des écluses et des barrages, et même à l'intérieur des écluses, en raison du danger que représentent ces ouvrages et des manœuvres qui y sont effectuées.

De même, le franchissement des barrages est interdit à tout type d'embarcation, les risques de noyade étant réels (tourbillons).

Enfin, les voies d'eau étant dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance y est élevé.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics redoutent une augmentation significative du risque de noyade pour les enfants qui ne savent pas ou peu nager et invitent les parents à la plus extrême vigilance.

En dehors des sites aménagés, les risques de noyade sont réels, notamment en raison de la présence de courants parfois très violents et insoupçonnés, des remontées sur berge parfois difficiles, ou encore d'une mauvaise visibilité sous l'eau (limitée à quelques centimètres), qui rendent le sauvetage d'un baigneur en immersion très difficile, voire impossible.

Enfin, avec le contexte météorologique, le risque d'hydrocution est élevé à cause des variations importantes de température entre l'air et l'eau.

Alors,... soyons vigilants, ne coulons pas notre été...

RAPPEL POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Un peu de bon sens doit permettre de réduire la gêne susceptible d'être occasionnée par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers.

En raison de leur intensité sonore, ils ne pourront, par arrêté préfectoral, être effectué que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.

Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants :

Réparation ou réglage de moteur.

Utilisation des pétards ou autres feux d'artifices.

Les feux de plein air :

Le brûlage des végétaux est interdit à une distance de moins de 100m des habitations et l'allumage des feux

est interdit à une distance inférieure à 100 m en bordure de routes départementales.

Merci de ne pas prendre l'initiative d'allumer le feu à la décharge pour déchets verts !

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétées et intempestives.

Ces mêmes propriétaires doivent également veiller à ne pas laisser divaguer les animaux qui génèrent dans l'espace public, mais aussi dans les propriétés privées, de nombreuses déjections. Cette pollution devient exaspérante, en particulier pour ceux qui ne possèdent pas d'animaux.

Merci par avance pour votre bon sens !

DÉCHETS VERTS

La décharge de déchets verts est une commodité offerte aux habitants de la commune. Elle évite le déplacement à la déchèterie de Fontaine Française pour y déposer des restes de tailles, herbes....

Il est impératif que la gestion du feu soit réalisée par la commune car cela permet d'éviter l'intervention du Centre de Secours de Fontaine Française (qui s'est déjà déplacé 3 fois) et par voie de conséquence le déplacement de la gendarmerie de Mirebeau.

Malheureusement **une nouvelle fois**, nous constatons qu'une personne y a volontairement mis le feu sans en être missionné ce printemps et en ce début d'été.

De tels agissements **conduiront tôt où tard à sa fermeture définitive** car le Préfet tolère cette plate-forme sans toutefois lui donner une existence officielle. Trop de normes, difficilement applicables, seraient nécessaires.

Merci de laisser la commune gérer son encombrement

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

De juin 2021 à mai 2022, le réseau d'assainissement sera **contrôlé dans sa totalité** (station d'épuration, pompes de refoulement, conduites) par la société Verdi. Des **contraintes ponctuelles** et de courte durée pourront se produire au niveau de la circulation automobile.

Des tests avec de la fumée seront effectués

pour contrôler l'étanchéité des conduites et la séparation des eaux usées et des eaux pluviales au niveau des habitations. **Pour éviter tous désagréments**, il est conseillé de vérifier et de mettre en conformité le cas échéant vos installations.

Philippe CARRIOT, vice-président assainissement

Reprise de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Suite aux décisions de déconfinement, la JDC en présentiel a repris le 9 juin 2021.

Elle est à présent mise en œuvre selon un format adapté, identique au dispositif en vigueur en septembre et octobre 2020, et qui devrait s'appliquer jusqu'à la fin de l'année 2021.

D'une durée de 3h30 au lieu de 8h (pas de déjeuner sur place), elle permet de doubler les sessions sur un même site et une même journée tout en respectant scrupuleusement les contraintes sanitaires.

Son programme est centré sur les modules Défense et pris en charge par un seul animateur militaire au lieu de deux. Les coordonnées des jeunes portant un intérêt pour les métiers de la défense sont transmises aux armées, directions et services et à la gendarmerie dans l'optique de futurs recrutements. Les informations relevant de la citoyenneté seront mises à la disposition des appelés sur le site majdc.fr.

Cette JDC conserve, en outre, sa vocation traditionnelle d'accompagnement des jeunes en diffi-

culté scolaire ou sociale. Le test d'évaluation des fondamentaux de la langue française et les entretiens d'orientation individuels avec les décrocheurs sont maintenus, dans le respect des gestes barrière. Malgré le contexte, le ministère continue donc d'assumer son rôle d'acteur de la détection et de l'orientation des jeunes en difficulté.

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une **attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)**. L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Renseignements auprès du correspondant Défense de la Commune : Philippe Carriot.



PANNEAUPOCKET

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE

Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des événements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de
votre smartphone ou tablette (Play Store –
Apple Store...) :

Entrez « PanneauPocket » dans la
barre de recherche

Le logo PanneauPocket apparaît

Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »

Ouvrez l'application et autorisez les notifications

Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne »
dans la barre de recherche en haut
de l'écran

Désignez ensuite la commune en favori en
cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque
nouvelle publication de la Mairie

Utilisation gratuite illimitée

UNE INITIATIVE ET UN ARTISTE

MAIRIE DE SAINT SEINE
SUR VINGEANNE

11 rue Humbert-Bajout
21610 Saint Seine sur Vingeanne



SÉANCES D'OSTÉOPATHIE

Aline VAUCHEZ

Prise de rendez-vous par
téléphone :
07-87-87-38-55

Qui suis-je ?

Je suis étudiante en 4ème année à l'école OSTEOBIO à Cachan (94). J'habite depuis toujours à Saint Seine sur Vingeanne et je souhaite réaliser des consultations ostéopathiques accessible à l'ensemble des habitants de la commune.

Pour qui ?

Pour tout le monde ! L'ostéopathe prend en charge différents types de patients : des nourrissons, des enfants, des adultes, des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes, des seniors, des sportifs ou sédentaires.

Quand et où ?

Tous les vendredis de 14h à 18h à la mairie.

Du 3 septembre 2021 au 24 juin 2022.

Prise de rendez-vous : par téléphone ou par sms
au 07-87-87-38-55

Le prix ? Votre tarif sera le mien, cela aidera à financer mes études.

Nous avons comme objectif de personnaliser chaque site fleuri de la Commune. Carte blanche a été laissée à notre employé communal pour réaliser des statues ou des constructions qui viennent renforcer l'aspect bucolique des massifs



LE GUICHET UNIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Parents, futurs parents, vous êtes ou vous allez être à la recherche d'un mode d'accueil et de garde pour votre enfant ou futur enfant ?

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes est là pour vous écouter, vous informer, vous accompagner dans vos démarches et votre recherche individualisée.

N'hésitez pas à prendre contact : Voir l'information ci-jointe.

Mirebellois Fontenois
Communauté de Communes

PARENTS, FUTURS PARENTS
le lieu d'information sur l'accueil de votre enfant

- vous écouter
- vous informer sur l'accueil de votre enfant
- vous accompagner dans vos démarches

RELAIS Petite Enfance

Nous vous accompagnons dans votre recherche individualisée:
ram@mfcc.fr

Mirebeau-sur-Bèze
21310 - 8 rue du Général Viard
03 80 72 80 89
Nous rencontrer :
Mardi de 13h30 à 17h30
Nous appeler :
Lundi de 9h00 à 17h00
Mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 13h00 à 16h00

Belleneuve
21310 - 4 rue du Mont
03 80 31 70 66
Nous rencontrer et nous appeler
Jeudi de 13h00 à 17h00

Fontaine-Française
21610 - Maison du Val de Vingeanne
1 rue de la Villeneuve
03 80 75 83 37
Nous rencontrer et nous appeler
Vendredi de 13h00 à 17h00

PORTAGE DES REPAS



LAISSEZ VOUS TENTER PAR LE "PORTAGE DE REPAS" !

ENVIE DE VOUS METTRE
LES PIEDS SOUS LA TABLE ?

Nous vous proposons la livraison de vos repas à domicile du lundi au samedi. (Hors dimanches et jours fériés)

La confection des repas est centralisée dans les cuisines du FAM Sainte Elisabeth de Fontaine-Française. L'acheminement est assuré en liaison froide pour garantir un maximum de qualité.

Nous livrons pour chaque repas :

- Une entrée
- Un plat de résistance
- Un fromage
- Un dessert
- Une soupe pour le diner

NOUVEAUTÉ !

Comment commander mon repas ?

Pour **réserver** des repas votre interlocutrice privilégiée est **Chrystèle Troncin** au **03 80 75 83 22**.

Il convient de commander 48h à l'avance et de décommander de la même façon en cas d'absence.

La facturation sera faite par la MAPA. Les factures seront envoyées en début de mois pour les clients réguliers.

Prix
du repas :
5,90 €

Prix
de la livraison :
2,10 €

Prix
du pain :
0,90 €

Tarifs de janvier 2021, susceptibles d'évoluer.

api

LE MIRABELLUM

Inauguré en 2019, le **Mirabellum** vous offre la possibilité de voyager à travers le temps et de découvrir l'histoire de la VIII^e Légion Auguste, venue à Mirebeau-sur-Bèze au 1^{er} siècle de notre ère.

Le camp de la VIII^e légion, révélé par l'archéologie aérienne puis par les fouilles, est mis en valeur dans le **Mirabellum**. Ce Centre d'interprétation est doté d'outils de médiation qui permettent à tous, en soutien de l'exposition de vestiges archéologiques, de découvrir le camp romain, la vie des légionnaires et le travail des archéologues.

**Le camp de la VIII^{ème} légion Auguste**

Le **Mirabellum** aborde l'étude du camp de la VIII^{ème} légion ainsi que la vie des légionnaires qui y demeuraient.

La VIII^{ème} légion a établi un camp à proximité immédiate de Mirebeau-sur-Bèze.

Les vestiges de ce camp monumental témoignent de la campagne menée par les Flaviens afin de réprimer le soulèvement des Lingons en 69 ap. J.-C. Ce peuple gaulois avait en effet refusé de se soumettre à l'autorité de Rome suite au décès de Néron.



Un site cultuel a été mis à jour sur le site de La Fenotte.

Il a été fondé à la fin du IV^e s. av. J.-C par les Lingons : un peuple gaulois établi à Mirebeau-sur-Bèze et dont la capitale était la ville de Langres. Le site a été occupé jusqu'à la fin du IV^e s. ap. J.-C., soit pendant 9 siècles.

Les vestiges de ce sanctuaire témoignent du brassage culturel entre Gaulois et Romains.

Je viens avec ma famille

Les familles sont les bienvenues au **Mirabellum**!

Les supports de médiation, ludiques et interactifs, sont conçus pour être compréhensibles par les enfants accompagnés de leurs parents.

Contacts : contact@mirabellum.fr

03 80 36 76 17

6 ter Place du général Viard

21 310 Mirebeau-sur-Bèze

Du mardi au samedi : 10h-13h puis 14h-17h

LA PISCINE INTER-COMMUNALE



PISCINE DE PLEIN AIR CHAUFFÉE
BASSIN NATATION ET LOISIRS - PATAUGEoire - COURS DE NATATION
AIRE HERBÉE ET ARBORÉE - AIRE DE JEUX

Piscine

Intercommunale située à
Mirebeau-sur-Bèze

SAISON 2021
25 MAI - 29 AOÛT



ÉCOLE DES 3 ARTS**RENTRÉE 2021-2022**

Depuis sa création, *l'École des 3 Arts* est ouverte aux enfants et adultes (1/3 de ses effectifs). Elle est en constante évolution et diversifie ses propositions d'apprentissage et de diffusion sur le territoire de la Communauté de Communes : musique puis danses, et maintenant Arts du Cirque.

L'école est un exemple de réussite en milieu rural. Elle approche l'effectif de 350 élèves, signe fort de la reconnaissance de sa qualité.

Classée au niveau 3 (niveau maximum) du Schéma Départemental de l'Enseignement Spécialisé Musique et Danse du Conseil Départemental de Côte d'Or, son objectif est autant la promotion de la pratique amateur que de permettre aux élèves qui le souhaitent, d'intégrer un cycle d'enseignement en Conservatoire (musique, danse classique, danse jazz). Les élèves, grâce à l'enseignement de qualité, aux projets innovants et à leur participation aux nombreuses animations publiques (environ 80 chaque année), deviennent des acteurs culturels de leur territoire.

Les lieux d'apprentissage :

- **Les cours de musique ont lieu à Mirebeau** ainsi qu'à **Belleneuve** (éveil et initiation musicale) et **Fontaine-Française** (éveil, initiation musicale et guitare).

- **Les cours de danse** sont localisés à **Belleneuve, Mirebeau** et **Fontaine-Française** (éveil corporel et initiation danse).

- **Les ateliers des Arts du Cirque** sont localisés à **Fontaine-Française**.

L'école évolue chaque année, l'ambition est

de diversifier ses apprentissages sur le territoire.

L'inscription et le déroulement de l'année :

Les inscriptions se font fin juin et début septembre pour une année scolaire (dates communiquées avant sur notre site Internet, page Facebook, etc), à l'école à Mirebeau ou sur demande au secrétariat de l'école.

L'école est fermée pendant les vacances scolaires. Une période d'essai est proposée jusqu'au 1er octobre, si vous changez d'avis, les cours avant cette date ne vous seront pas facturés, il faut par contre impérativement en informer la Communauté de Communes par courrier ou mail.

Les enseignements et concerts :

L'École propose des enseignements habituels : éveil corporel et musical, formation individuelle, instrumentale et vocale, pratiques musicales collectives, cours de danse, arts du cirque... **et innovants** comme les 3 Jours Musique de Chambre et Création.

Que ce soit avec les Moments Musicaux qui permettent dès le plus jeune âge de se produire en public, les spectacles et concerts ou les animations traditionnelles du calendrier, les élèves de l'École des 3 Arts participent pleinement à la vie festive du Mirebellois et Fontenois.

En outre, plusieurs concerts de haut niveau sont proposés par l'École à destination à la fois du grand public et des mélomanes du territoire et au-delà, avec des musiciens de haut niveau. Ces concerts sont l'occasion pour les élèves de se produire en première partie.

ÉCOLE DES 3 ARTS

RENTRÉE 2021-2022



École des 3 Arts

Musique Danses Arts du Cirque

2021 - 2022



Tarifs préférentiels pour une
inscription jusqu'au 30 juin 2021

Secrétariat 03 80 36 21 11 / m.bou@mfcc.fr



FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Comme tous les sports amateurs, le football n'a pu reprendre en début d'année. Les licenciés du Football Club Vingeanne ont donc du prendre patience jusqu'au 9 juin dernier concernant l'autorisation données aux joueurs seniors de pouvoir de nouveau s'entraîner. Les jeunes du club ont pu pratiquer des entraînements dans le respect des gestes barrières. Depuis deux saisons le club vit au rythme des annonces du gouvernement et de la Fédération Française de Football.

Deux saisons amputées de compétitions. Malgré tout, les membres du Football Club Vingeanne sont toujours motivés et préparent sérieusement la prochaine saison.

Les joueurs seniors ont répondu présent pour cette nouvelle saison, déjà trois nouveaux joueurs seniors se sont inscrit au club et l'effectif jeunes devrait également grossir suite aux demandes d'inscriptions que nous avons déjà enregistrées.

Pour la reprise, le Football Club Vingeanne a engagé son équipe première en Coupe de France, les rencontres devraient débuter fin août. Pour rappel, l'équipe fanion du Football Club Vingeanne jouera en 1^{ère} division la saison prochaine, première rencontre officielle en septembre.

Une deuxième équipe seniors sera mise en place début septembre pour le championnat de 4^{ème} division. Nous devrions également mettre en place plusieurs équipes de jeunes.

Depuis deux saisons le club vit au rythme des annonces et règlements sanitaires et n'a plus d'activités extra spor-

tives (plus de buvette, et impossible d'organiser nos traditionnels lotos) sources de revenus pour le club. Grâce à une gestion rigoureuse ces dernières saisons, nous allons pouvoir reprendre sereinement le chemin des terrains de football.

Vous pourrez suivre tout au long de la saison les communications du Football Club Vingeanne sur sa page Facebook et sur son site Footeo où nous dépassons à ce jour les 115 000 visites.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier du soutien que vous apportez au Football Club Vingeanne et pour les messages de sympathie reçus depuis plusieurs années à notre intention.

Merci également à la municipalité de St-Seine-sur-Vingeanne pour la mise à disposition des équipements sportifs.

Après ces moments difficiles pour tous, je veux avec vous, positiver avec l'espoir de retrouver rapidement la joie de vous rencontrer autour des stades pour partager ces moments qui nous ont tant manqués.

Portez vous bien, prenez soin de vous et de vos proches.

Gérard Dupuy

Président du Football Club Vingeanne

Tél / 06 43 98 45 36

Mail. montigny-vingeanne.fc@lbfc-foot.fr

MANIFESTATIONS

En fonction de la situation sanitaire et des directives nationales et préfectorales, des manifestations peuvent être annulées. **Il n'y a pas de décision arrêtée concernant les festivités du 14 juillet.**

Samedi 31 Juillet Dimanche 1^{er} Août	Concours de ball-trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32
Vendredi 20 Août	Concert avec Well ! Come bach ! Église à 20h30	Musique, Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75
Dimanche 29 août	Concours de pêche	À la Recherche du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre	Journées du patrimoine	Musique, Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75
Dimanche 31 Octobre	Hallow'ANE Départ mairie à 16h30	Association À Nos Enfants 06 78 72 21 48
Octobre ou Novembre	Concert chorale À définir	Musique, Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75
Samedi 18 Décembre	Compagnie Escargot Cap sur les étoiles 16h00 Salle des Fêtes	Association À Nos Enfants 06 78 72 21 48
Dimanche 19 Décembre	Marché de Noël	Association À Nos Enfants 06 78 72 21 48

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le 12 juin s'est déroulée la **première manifestation** de l'été. Un **concours de pétanque** organisé par le Petit Bouchon Saint Seinois.

Plus de 45 doublettes ont croisé leurs forces sur un samedi ensoleillé et chaud.

Bravo aux organisateurs qui ont dû appliquer un protocole strict mais nécessaire.

Buvette, gaufres, barbecue ont rendu cette journée **fort conviviale**.



ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2021 : 410

Décès

- Anne Marie BERGEROT, le 12 février 2021
- Jean DECHEZLEPRETE, le 16 février 2021
- Roger LEMOUEL, le 17 février 2021
- Basile PECH, le 11 mars 2021
- Yolande BEUGNOT, le 12 mai 2021

Naissances

- Rose TORRES le 4 mai 2021

Nouveaux habitants

- Arnaud et Hélène CAUMEIL, 9 rue de Pouilly
- Romain LACHE et Charline VIVIER, 31 rue Sylviane Humbert-Bajout
- Julien MEYER et Anaïs GUILLEMIN, 10A rue de la tour
- Jérôme GAMBETTI et Victoria RABEUF, 3 rue de rosières
- Léa TRIQUET, 1 rue du cimetière



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édito ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Tél : 03 80 46 17 22

MAXIMO : 21000 DIJON,

Tél : 03 80 28 00 70

THIRIET : 52000 CHAUMONT,

Tél : 03 25 35 00 25

Le Camion de l'Épicier

Florian GARZO
07 49 71 79 20
Le vendredi de 9h à 10h
Place du Château



**Alex Elague Vert
HRIVNAK EIRL**

TEL : 06 40 89 59 27

HRIVNAK Alexandre

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Email : alexelaguevert@outlook.fr

21610 Saint Seine Sur Vingeane

**Artisan
Plombier - Chauffagiste**

LEROUX

06 77 38 67 51

laurent.leroux21@orange.fr



**Pompes Funèbres
Dijonnaises et Marbrerie**

**Sébastien JOUAN
Isabelle LE MEN**

211 bis rue d'Auxonne
21000 DIJON

Tel : 03.80.66.24.02
FAX : 03.80.66.10.22

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com



LORRAINE VENAISON SARL
CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

Boulangerie Pâtisserie



**Véronique et Jérôme
MONIOTTE**

15 rue basse
21610 Saint Seine sur Vingeane
tél : 03 80 85 58 02

CHEVALIER

Serrurerie

Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeane

**ENTREPRISE JACKY
MARCEL**

plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr